

COMMUNE D'ARQUIAN (NIEVRE)
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 OCTOBRE 2021

Présents : Mme Cécile BECKER, Maire, Mmes Anne BERNARD, Aurélie CIESIELSKI, Sandy GUEDJ, Elisa LOISEAU, Anne METAS, Elodie MONTAGU, Sylvie SENERY, Marion TAPIN et MM. Bertrand AVRIAL, Emile GUIONIE, Stéphane LAVERT, Michel POIRIER.

Absents excusés : M. Christophe BERTRAND

Secrétaire de séance : M. Michel POIRIER.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la séance du 06 septembre 2021. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : motion contre deux points du futur contrat entre l'État et l'ONF. Les conseillers municipaux ne font aucune objection à cet ajout, l'ordre du jour est ainsi complété.

I. LIEU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe que, la situation sanitaire s'améliorant, le conseil municipal peut de nouveau se réunir à la mairie, lieu habituel des séances. Elle propose néanmoins de maintenir les réunions du conseil municipal salle Carriès, plus adaptée à l'accueil des élus et du public. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition de faire de la Salle Carriès le lieu de réunion du conseil municipal.

II. AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'ÉQUIPEMENT 2019

Le Conseil départemental de la Nièvre, lors de sa séance du 18 novembre 2021, a décidé d'accorder à la commune d'Arquian une aide d'un montant de 10.000 € au titre de la Dotation cantonale d'équipement 2019. Cette aide doit être rattachée à une opération de travaux dans les deux ans suivant la dotation.

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter cette aide aux travaux de voirie 2021 et de solliciter le versement de subvention auprès du Conseil départemental de la Nièvre avant fin novembre 2021.

III. PERSONNEL COMMUNAL : INTEGRATION D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

M. Frédéric GLONIN a été recruté le 1^{er} novembre 2019 sur un poste de contractuel de la Fonction Publique Territoriale dans l'objectif de remplacer M. Éric LOISEAU, parti depuis à la retraite. Le contrat de travail de M. Frédéric GLONIN a été renouvelé en 2020 et prend fin le 31 octobre 2021. Mme le Maire propose, au vu de ses états de service et de son sérieux, d'intégrer M. Frédéric GLONIN dans la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} novembre 2021. Il sera stagiaire pendant un an, suivra des formations obligatoires durant cette période et pourra au bout de son stage d'un an être titularisé sur décision du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la stagiairisation de M. Frédéric GLONIN par voie d'intégration directe au poste d'agent d'entretien à l'issue de son contrat de droit public soit à compter du 1^{er} novembre 2021 et pendant une période légale d'un an.

IV. TARIFS DE LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL COMMUNAL LE PETIT ARQUINOIS

Mme le Maire propose de reconduire les tarifs 2021 des publicités dans le journal communal Le Petit Arquinois pour l'édition de 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants :

- Pour un format de 1/16 de page à 50,00 €
- Pour un format de 1/8 de page à 100,00 €
- Pour un format de 1/4 de page à 200,00 €
- Pour un format de 1/2 de page à 300,00 €
- Pour un format de 1 page à 500,00 €.

V. PROJET WIFI4EU

Lors de la réunion du conseil municipal du 06 septembre dernier, les élus avaient débattu de la pertinence de mettre en œuvre à Arquian le projet européen WiFi4EU prévoyant le déploiement de bornes Wi-Fi gratuites dans les communes rurales. Suite aux remarques pertinentes, notamment au sujet des émissions d'ondes électromagnétiques, de l'arrivée de la fibre à Arquian et du coût de cette opération pour la collectivité, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la participation de la commune au projet WIFI4EU.

VI. CONTRAT 2021/2025 ENTRE L'ÉTAT ET L'ONF

Mme le Maire fait part au conseil municipal de l'alerte émanant de l'Association de communes forestière de la Nièvre concernant le prochain contrat 2021/2025 entre le Gouvernement et l'Office national des forêts (ONF) qui prévoit notamment :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...] ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF et la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ; demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Travaux de voirie 2021. M. Émile GUIONIE, adjoint au maire en charge des travaux, fait le point sur les travaux de voirie 2021. Les travaux d'enrobage et d'entretien des fossés ont entièrement été réalisés. Le coût de ces travaux s'élève à 41 000 € TTC pour les routes et 17 000 € TTC pour les fossés. La commission voirie devra se réunir prochainement pour définir le programme 2022.

CCAS. Pour Noël, le CCAS propose l'organisation d'un repas pour les personnes de 65 ans et plus le samedi 11 décembre 2021 si les consignes sanitaires le permettent. Les bénéficiaires, ne souhaitant ou ne pouvant participer au repas, auront le choix entre un colis de produits locaux, un bon d'achat de 30 euros à l'institut de beauté d'Arquian et un repas d'une valeur de 30 euros au P'tit Arquinois.

Commission Fêtes. La commissions des fêtes prévoit différentes animations pour le dernier trimestre 2021 : une dictée le 13 novembre, un marché nocturne de Noël le 17 décembre et une randonnée dont la date est à fixer.

Commission Communication. Le 20^e numéro du journal communal le Petit Arquinois sortira en janvier 2022. Le Petit Arquinois aura 20 ans cette année et la commission communication souhaite marquer cet anniversaire en revenant succinctement sur les évènements de 2012, année de sa création. Les idées de sujets et les rédacteurs sont les bienvenus. Les annonceurs vont être contactés.

Le 4^e numéro de la lettre d'information Flash Arquian sortira mi-octobre et fera notamment la promotion de la vente de sapins de Noël au profit des écoles.

Commission Environnement. La commission doit se réunir prochainement. Concernant le fleurissement 2022, il est envisagé de réaliser les plants de fleurs. S'agissant des chemins de randonnée, une rencontre est prévue samedi 9 octobre 2021 avec M. Gérard POULIN, référent randonnée de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre pour faire le choix d'un chemin sur Arquian qui sera référencé et balisé par la Communauté de communes.

Services postaux. Mme le Maire fait part de demandes émanant d'administrés concernant l'accès aux services postaux à Arquian. Les responsables du multi-commerces ont fait le choix de ne pas reprendre le point poste. La commune va contacter la Poste pour voir comment répondre aux besoins des administrés (colis et lettres recommandées essentiellement).

Pompiers. Suite au départ du chef de centre, M. Quentin DUQUENOIS assure l'intérim.

Electricité. Mme Anne MÉTAS signale des microcoupures très fréquentes. Enedis sera contacté à ce sujet.

Déchets ménagers. Mme Sandy GUEDJ demande quelle solution pourrait être apportée aux habitants permanents pour le dépôt de leurs poubelles la veille de la collecte quand ils partent en vacances. La question sera posée au service des déchets ménagers de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Vitesse. M. Michel POIRIER souligne la vitesse excessive des véhicules et notamment des poids lourds sur la départementale St-Amand/Neuvy en agglomération. La réinstallation des radars pédagogiques est envisagée mais Mme le Maire rappelle que la commune a peu de moyens pour résoudre ce problème récurrent. Des aménagements pour faire ralentir les véhicules ont été réalisés mais sont contournés par certains conducteurs.

Plus de question à l'ordre du jour, fin de séance à 19 h 15.